

RESERVATIONS DE VISITES GUIDEES :

La réservation d'une visite guidée ne devient ferme que lorsqu'un acompte représentant 25 % du prix de la prestation a été versé et un exemplaire du contrat signé par le client a été retourné à la régie du service tourisme avant la date limite figurant sur le contrat. Sans ces éléments, la prestation demandée ne peut être garantie.

Dans le cas d'une demande reçue moins de 20 jours avant la date de la visite guidée, l'acompte représente 100 % du prix de la prestation.

Le solde de la prestation sera payable au plus tard 10 jours après la date de la visite.

Le client doit se présenter au jour, à l'heure et au lieu précis mentionnés sur le contrat. En cas d'arrivée tardive, ou différée, ou d'empêchement de dernière minute, les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Toute annulation doit être notifiée à la régie du service tourisme par lettre ou par mail le plus tôt possible. L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de dossier, les retenues suivantes :

- annulation plus de 30 jours avant la prestation : 25% du prix.
- annulation entre le 30^{ème} et le 21^{ème} jour inclus : 50% du prix.*
- annulation entre le 21^{ème} et le 8^{ème} jour inclus : 75% du prix.
- annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus : 90% du prix.
- annulation la veille du jour de la prestation : 100% du prix.

L'annulation émanant de la régie du service tourisme entraînera le remboursement total de la prestation au client.